



DELIBERATION N° 2025-01

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le 23 janvier 2025 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 14/01/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (6) : Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Colette LEBEAU, François RENARD, Sylviane TERNISIEN, Gérard SIMOND (suppl.), Jean-François BUISSON (suppl.).

Absents excusés : Pierre AUVOLAT, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE

En vertu de l'article 11 de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

En référence à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république, et précisant les nouvelles dispositions applicables au débat d'orientation budgétaire pour les EPCI de plus de 10 000 habitants,

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales. Par conséquent, l'adoption du référentiel M57 implique l'application de l'article L5217-10-4 dudit code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles.

Le président du SYMISOA présente au Comité l'obligation qui est faite de procéder à « un débat d'orientation générale du budget, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci ».

Monsieur LAMARQUE expose au Comité Syndical les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Où cet exposé, et après échange de vues,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la réalité du débat budgétaire.

Fait à Pouilly/Charlieu, le 27/01/2025

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Guillaume DESCAVE

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 JAN. 2025**

Publié le : **28 JAN. 2025**

